

L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE NAVALE DE 1890 À NOS JOURS

Histoire des Écoles Annexes

Des Vieilles au premier conflit mondial

Bernard Brisou (Bx 52)

C'était dans l'air ! L'ambiance au sein du Service de Santé de la Marine devient de plus en plus détestable et le ministre multiple, en vain, les décrets et les arrêtés pour tenter d'aplanir les dissensions. Or le système d'enseignement médical subit, depuis 1880 en particulier, des bouleversements considérables. Les avancées scientifiques majeures conduisent les facultés et les écoles de médecine de plein exercice à revoir leurs programmes, à multiplier les cours et à mettre en place de nouveaux travaux pratiques. Chacun sent bien que l'heure de la disparition des officiers de santé a sonné.

Le Service de Santé de la Marine tente une dernière fois de sauver ses écoles de médecine navale. Le 24 juin 1886, les lignes navigantes et enseignantes sont fusionnées. Le professorat devient une fonction après avoir été le grade qui donnait seul accès aux places de directeur, voire d'inspecteur. Les rares exceptions, comme Béranger-Féraud et Lucas, sont récentes. Bien que les programmes des trois écoles de Brest, Rochefort et Toulon, soient calqués sur le modèle des écoles de médecine civiles, la résistance est vaine, et nos écoles ne seront jamais reconnues comme de plein exercice. Pour prendre l'exemple de l'école de Brest, voici les matières enseignées pendant l'année scolaire 1889. Sous la direction de Charles Barthélemy puis de Jean-Marie Lucas, sont au programme :

Clinique médicale, pathologie interne, pathologie exotique : médecin principal Adolphe Duchâteau.

Clinique médicale, thérapeutique : médecin principal Albert Galliot.

Clinique chirurgicale, pathologie externe, chirurgie d'armée : médecin en chef Charles Auffret qui prend la suite de son ami Charles

Cras, atteint d'un accident vasculaire cérébral en janvier.

Clinique chirurgicale, médecine opératoire, physiologie : Charles Auffret.

Anatomie et histologie : médecin principal Francisque Guyot.

Hygiène et médecine légale : médecin de 1^{re} classe Adrien Brediam.

Physique et pharmacie : pharmacien de 1^{re} classe Frédéric Bourdon.

Chimie, chimie médicale : pharmacien principal Nicolas Chalmé.

Histoire naturelle médicale : pharmacien en chef Arthur Bavay.

Accouchement, maladies des femmes et des enfants : médecin de 1^{re} classe Louis Vergniaud.

Cette situation, il fallait s'y attendre, est bouleversée par la création de l'École du Service de Santé de la Marine à Bordeaux. Inaugurée solennellement le 25 novembre 1890, elle réduit considérablement le rôle des trois écoles de médecine navale. Vont-elles disparaître purement et simplement ? Pourvues d'un hôpital, d'amphithéâtres et de professeurs, dont certains sont éminents, membres de l'Académie de médecine ou de chirurgie, elles restent aptes à former de futurs médecins et pharmaciens de la marine. Avec bon sens, le ministre décide de leur confier l'enseignement des matières de première année de médecine et les années de stage des futurs pharmaciens. En outre, celles que l'on appelle alors les trois « Vieilles », reçoivent la mission de préparer à leur vie embarquée et aux séjours outre-mer les médecins fraîchement sortis de l'école principale leur doctorat en poche. Elles tiendront ce rôle jusqu'en 1896, année de la création de l'École d'Application à Toulon.

Le 20 janvier 1898, paraît l'Instruction pour l'admission dans les trois écoles-annexes de médecine navale. Elle précise que les candidats aux écoles-annexes doivent se faire

inscrire, du 15 septembre au 1^{er} octobre, à la préfecture du département où est établi le domicile de leur famille ou celui où ils poursuivent leurs études. Les dossiers sont transmis au ministère de la Marine, par les préfets, avant le 15 octobre, délai de rigueur. Pour les futurs médecins, ou pharmaciens, il faut être Français, avoir au moins 17 ans, être vacciné avec succès ou avoir eu la petite vérole, être bien constitué, être bachelier ès lettres-philosophie et avoir le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles. En outre, on doit posséder un certificat de bonnes vies et mœurs, un extrait du casier judiciaire vierge et avoir le consentement des parents ou du tuteur.

L'Instruction prévient que les élèves des écoles-annexes s'entretiennent à leurs frais ; ils logent et prennent leurs repas en ville et ne portent pas d'uniforme. Ils ne contractent aucun engagement. Ces élèves acquittent les droits des quatre premières inscriptions. Ils seront exonérés de tous les frais universitaires à partir de leur entrée à l'école principale.

L'année scolaire commence le 3 novembre et finit le 31 juillet. Un contrôle continu est assuré par les professeurs. Des bibliothèques, des amphithéâtres de dissection, des musées d'anatomie, et des laboratoires d'histologie sont mis à la disposition des élèves qui doivent verser au trésorier de la bibliothèque une somme de 50 frs destinés à l'achat des livres. Les bibliothèques sont particulièrement riches en ouvrages anciens, certains datant de dons de l'Académie de marine, fondée à Brest en 1752. Elles sont riches aussi des récits des marins explorateurs, héros des circumnavigations, magnifiques ouvrages superbement reliés du second voyage de Cook, de la découverte de la Terre Adélie, baptisée ainsi par Dumont d'Urville en l'honneur de son épouse Adèle, la belle Toulonnaise. Riches enfin des œuvres littéraires d'auteurs prestigieux comme Voltaire.

Les musées étaient la fierté des écoles. Malheureusement, le seul qui ait survécu aux vicissitudes des bombardements ou des déménagements, est celui de Rochefort et ce, grâce aux soins attentifs du Musée national de la Marine ! De tous les horizons, de toutes leurs nombreuses campagnes, les chirurgiens de la marine étaient tenus d'enrichir ces musées de tous les spécimens qu'ils avaient pu récolter. Certains se rendront ainsi célèbres et deviendront membres de l'Institut à l'instar de Jean René Constant Quoy et de René Primevère Lesson. Ils étaient aidés en cela par les professeurs du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris qui avaient fait paraître dans les colonnes des *Annales Maritimes et Coloniales*, des instructions précises sur la manière de décrire puis de conserver les échantillons minéraux, végétaux, animaux et anthropologiques.

Faisant ainsi perdurer les traditions des anciennes écoles de médecine navale, les « Vieilles » suivent de près les progrès de la science, évitant ainsi de prendre des rides. Cependant, les menaces restent dans les cartons. Du 22 juin 1899 au 6 juin 1902, Jean-Marie Belloguet de Lanessan est ministre de la marine. Ce bon ministre met fin aux élucubrations de la « Jeune École » et à l'anarchie qui s'était installée dans la construction des navires de guerre. Lui-même ancien médecin auxiliaire de la marine, passionné de botanique, il avait soutenu une thèse d'agrégation d'histoire naturelle médicale, était entré en politique puis avait été gouverneur de l'Indochine. Le Service de Santé de la Marine n'avait, pour l'instant, rien à craindre.

C'était sans compter sur l'instabilité chronique des gouvernements de l'époque et, en juin 1902, la victoire du « bloc des gauches » entraîne l'arrivée au pouvoir du ministre Combes. Celui-ci, sectaire et anticlérical actif, prend comme ministre de la marine Camille Pelletan, véritable fossoyeur de la marine. Tout est à craindre. En effet, le Service de Santé de l'Armée de Terre avait devancé celui de la marine en créant une école de santé militaire à Lyon. Or, Victor Augagneur, député-maire de Lyon et futur ministre de la marine, aidé par Camille Pelletan, tente par tous les moyens, même les plus malhonnêtes, de supprimer les écoles de la marine pour tout regrouper à Lyon, sans envisager, dit-il ! une fusion des corps de santé. Le corps de santé de la marine fut à deux doigts de devenir, déjà ! corps de santé pour la marine.

Bordeaux étant bien défendu, le ministre s'acharne alors sur les Écoles Annexes, point faible du système. Le rapporteur à la Chambre, le franc-maçon notoire Adolphe Messimy, brosse un tableau aussi sombre que mal informé du fonctionnement de ces écoles. Georges Clémenceau y va de son couplet, menant une véritable campagne contre tous les Services de Santé des Armées, faisant

paraître de virulents articles dans l'*Aurore* et la *Dépêche de Toulouse*. Devant cette mauvaise foi et ces calomnies, le professeur Alexandre Lacassagne, titulaire de la chaire de médecine légale à la faculté de Lyon et ancien militaire, ainsi qu'Albert Calmette, médecin de la marine devenu médecin des troupes coloniales et qui vient de fonder l'Institut Pasteur de Lille, réagissent fermement dans une lettre adressée aux sénateurs que publie le *Caducée* le 4 juin 1904.

Le médecin général Adrien Carré, dans une étude faite en 1973, souligne qu'en 1904, la faculté de médecine de Paris, forte de 60 professeurs, formait par an 400 étudiants de première année. Dans ce même temps, les trois Écoles Annexes dirigeaient 200 étudiants, avec seulement 17 médecins et pharmaciens, recrutés sur concours pour cinq ans, d'un grade subalterne, donc avec une solde modeste et une prime de 60 francs, alors qu'ils étaient en outre hospitaliers à plein temps. De plus, règnent dans nos écoles, discipline et assiduité et l'année, validée par un jury itinérant de la faculté de Montpellier ou de Bordeaux, se conclut par un concours difficile donnant accès à l'école principale.

À partir de 1908, le concours s'ouvre aussi aux étudiants ayant fait leur première année dans une faculté ou une école de plein exercice. Ces candidats resteront cependant une minorité. Cette année-là et jusqu'en 1912, s'impose aussi une nouvelle obligation aux élèves, celle d'avoir à effectuer un an de service militaire. Ils pouvaient entrer l'année du concours de Bordeaux, s'ils s'étaient soumis à leurs obligations avant de faire l'École Annexe ou faire leur service après avoir réussi le concours d'intégration à l'école principale l'année suivante. Ceci explique que la promotion 1913, la dernière avant la Grande Guerre, réunit les étudiants reçus aux concours 1912 et 1913, la promotion d'entrée à Bordeaux en 1913 étant divisée en 1913(A) et 1913(B).

En 1910, et pour les Toulonnais, les temps sont venus de quitter la rue Nationale et les locaux vétustes de l'hôpital des « Jésuites ». Un nouvel établissement voit peu à peu le jour au lieu dit Sainte-Anne, au pied de la montagne du Faron et au Nord des fortifications du Second Empire.

D'un conflit mondial à l'autre

Mais, bientôt, le premier conflit mondial vient profondément perturber le bon déroulement des études. Ainsi, le concours pour intégrer l'école principale n'eut pas lieu en 1915, les étudiants étant incorporés dans des unités sanitaires opérationnelles. En revanche, d'après une étude fort bien documentée de Jacques Mériaux (promotion 1951), s'appuyant sur la lecture des journaux officiels, est créée à Bordeaux une « école préparatoire à l'École de

Médecine Navale ». Celle-ci va fonctionner comme une École Annexe puisqu'elle assure la validation des quatre premières inscriptions aux élèves reçus au concours ; deux concours eurent ainsi lieu en janvier puis en novembre 1918. Les « Trois Vieilles » n'ouvrent à nouveau normalement qu'en 1919 pour préparer les élèves au concours d'entrée de 1920.

Après dix ans du nouvel exercice, le besoin se fait sentir de codifier l'accès aux emplois d'enseignant. Ce besoin se concrétise dans le décret du 20 décembre 1930 portant *organisation des emplois d'enseignement dans les Écoles de médecine navale*. L'arrêté ministériel du 22 décembre porte *organisation des concours pour les emplois de : professeurs agrégés, chargés de cours et prosecteurs dans les écoles de médecine navale*. Ainsi apparaît clairement la fonction de « chargé de cours » dont les titulaires enseigneront les matières suivantes : anatomie ; séméiologie et petite chirurgie ; physiologie et histologie ; chimie biologique ; physique biologique. Un prosecteur d'anatomie est chargé des travaux pratiques d'anatomie. À partir de 1931, figurent dans les annuaires de la marine, la liste des médecins et pharmaciens chargés de ces cours. C'était le premier pied mis à l'étrier pour se présenter ensuite aux concours de spécialiste des hôpitaux maritimes, voire plus tard, pour les plus chanceux, à l'agrégation.

En 1939, comme en 1914, les Écoles Annexes cessent leurs activités. Celles de Toulon et de Rochefort accueillent à nouveaux des élèves dès 1945. À Brest, l'hôpital maritime ayant été presque entièrement détruit pendant le conflit, l'École attendra 1951 et la mise à disposition de la marine de locaux au sein de l'hôpital civil Morvan, pour fonctionner à nouveau. Cette école provisoire a été aménagée grâce au maire de la ville, monsieur Chupin, ainsi qu'aux subventions de la municipalité et du conseil général. Mais quelques années plus tard, la reconstruction de la ville sinistrée se poursuivant, l'École Annexe du Service de Santé de la Marine emménage dans de nouveaux locaux en 1958. Remarquablement conçus, ces locaux, construits sur les bords de la Penfeld, près du pont de l'Harteloire, n'allaient servir que bien peu d'années et seront convertis en école des infirmiers.

La fermeture

Le 30 décembre 1958 paraît au Journal officiel l'Ordonnance relative à la création de centres hospitaliers et universitaires, à la réforme de l'enseignement médical et au développement de la recherche médicale. N'est-ce pas réinventer ce que le Service de Santé de la Marine avait appliqué à ses officiers depuis le XVII^e siècle ?

Le temps que le nouveau régime se mette en place, les décrets d'application paraissent. Le 28 juillet 1960, le régime des études et des

examens en vue du doctorat en médecine prévoit six années d'études après le baccalauréat et « la totalité des enseignements de la première année pourra être confiée à la faculté ou l'école de médecine ». Ces dispositions concernent au premier chef les Écoles Annexes qui, dès le cycle 1961-62, devront s'adapter à un double enseignement : une première année « ancien régime », c'est-à-dire après une année de PCB ou SPCN (sciences physiques, chimie et naturelles), et la nouvelle mouture où la biologie devient un enseignement majeur.

Les membres du conseil de perfectionnement se réunissent le 28 juin 1961, sous la présidence du médecin général de 1^{re} classe Morvan, inspecteur du service de santé pour la marine en présence du médecin général de 1^{re} classe Piro, directeur de l'École d'Application et de l'École Annexe de Toulon, du médecin général de 2^e classe Chabrilat, directeur de l'École Annexe de Rochefort et du médecin en chef de 1^{re} classe Hebraud, sous-directeur de l'École Annexe de Brest représentant le médecin général de 1^{re} classe Laurent. Le secrétariat est assuré par le médecin en chef de 1^{re} classe Quéro, chef du bureau personnel « marine » de la direction centrale des Services de Santé des Armées.

Lors des délibérations les membres du conseil décident que les cours de biologie seront dispensés par deux, voire trois, chargés de cours compétents dans l'un des chapitres du programme. Un de ces chargés de cours sera coordinateur de cet enseignement. A Toulon ce rôle est dévolu au médecin de 1^{re} classe Jacques Delpy, à Brest le médecin principal Pierre Niauxat en sera responsable. Or, Delpy termine son temps de chargé de cours et engage le médecin de 1^{re} classe Bernard Brisou à passer le concours pour lui succéder.

C'est donc dans la fièvre de ce bouleversement que je me retrouve avec une centaine de bacheliers et une vingtaine de PCB qui, sur proposition du directeur du service de santé de la région, ont été admis à suivre les cours de l'École Annexe de Toulon par le préfet maritime de la région. J'aurai comme adjoint un médecin du contingent compétent en biologie. Outre les cours d'histologie, théoriques et pratiques, et d'embryologie, j'assure ceux de biologie cellulaire, matière en pleine mutation avec la parution des premiers ouvrages de microscopie électronique. Doubles membranes, structure des mitochondries, grains de Palade qui deviendront les ribosomes... je découvre et apprend juste avant mes exposés aux élèves. Signe annonciateur de fermeture, la salle de travaux pratiques a été dotée, pour l'occasion, d'une vingtaine de petits microscopes neufs. Le décret du 28 juillet prévoyait aussi dans son article 7, un enseignement dirigé consistant en des exercices de révision et d'approfondissement des connaissances acquises. La perspective du

concours d'entrée à l'école principale de Bordeaux motive suffisamment les impétrants pour que la grande majorité d'entre eux soit assidue à cet « enseignement dirigé ». Ce fut passionnant et les membres du jury, venus de la faculté de Montpellier comme tous les ans pour valider l'ensemble de l'enseignement de l'École Annexe, nous ont félicités. Les autres Écoles Annexes avaient une charge moins lourde avec une soixantaine d'élèves et Brest avec seulement une quarantaine.

Une nouvelle séance du conseil de perfectionnement se tient le 17 juillet 1962, toujours présidée par le médecin général Morvan, en présence du médecin général de 1^{re} classe Ernest Le Breton, directeur adjoint des Services de Santé des Armées, le médecin général de 2^e classe Laurent, directeur de l'École Annexe de Brest, le médecin général de 2^e classe Picard, directeur de l'École d'Application et de l'École Annexe de Toulon, le médecin général de 2^e classe Hébraud, directeur de l'école de Bordeaux, du pharmacien-chimiste général Quéro, inspecteur technique adjoint des services pharmaceutiques et chimiques des armées, du médecin en chef de 1^{re} classe Constans, directeur de l'École Annexe de Rochefort et le médecin en chef de 1^{re} classe Quéro, secrétaire-rapporteur. Séance fort importante qui justifie la présence des plus hautes autorités de la médecine navale.

Si, à l'unanimité, le maintien en 1962-1963 de l'École Annexe de Rochefort est admis, le sort de celle de Toulon est bien compromis. Le médecin général Laurent va jusqu'à suggérer que la ville de Brest puisse reprendre son projet de création d'une école de médecine rattachée à la faculté de Rennes. En conclusion : le maintien de l'école de Rochefort ne pose pas de problèmes ; celui de Brest est envisagé en fonction des premiers résultats du concours baccalauréat ; la suspension des cours de l'École Annexe de Toulon est probable.

Ainsi fut fait. Un arrêté ministériel du 22 août 1962, suivi d'une décision ministérielle du même jour, déclare la suspension des cours de la section « médecine » de l'École Annexe de médecine navale de Toulon pour l'année universitaire 1962-1963. Convoqués par le directeur du service de santé de la région maritime, cette décision nous a profondément attristés. Mais, pour les deux autres écoles, le sursis fut bien court car la décision n° 13 877 1/M/DCSSA du 8 juillet 1963 stipulait que : *Les cours des Écoles Annexes de médecine navale de Toulon, Brest et Rochefort (section médecine) sont suspendus à compter du 1^{er} octobre 1963 ; les sections pharmacie de ces écoles continueront à fonctionner normalement.* Une note circulaire du 21 mai 1964 décide de faire subir le même sort aux sections pharmacie.

Les Écoles Annexes du Service de Santé de la Marine ferment leurs portes.

Après un service continu de plus de 200 ans, les « Vieilles » ne sont plus qu'un souvenir.